# 1 - DEMANDE DE CONSIGNATION ELECTRICITE

Cette fiche devra être fournie au moins **72 heures** avant la date souhaitée d’intervention hors week-end.

Suite au retour de la D T par le M O A la demandes de D I C T aura été faite par l’entreprise sur le guichet unique en ligne [www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr).

Bien intégrer les éléments du document SPS - PLAN DE PREVENTION article COUPURES DES ENERGIES

🞎**Électrique**

**Entreprise :** ………………………………………………….............. Habilitation Chargé de Travaux : …………………………………..

Liée au PDP N° … du … / … / …… Installation : …………………………..................................................................................

Secteur d’intervention – Bâtiment – Niveau : ……………………………………………………………………………………………………………………………...

Nature des travaux : ……………………………………………………………………………

…………………………………………………………………................................................

Matériel(s) ou équipement(s) à consigner : ………………................................................

…………………………………………………………………................................................

**DATE SOUHAITEE POUR INTERVENIR** :

Date : Heure : Durée :

**Bénéficiaire**

Nom : tel : Messagerie :

Date :

Signature :

# 2 - CONSIGNATION

**Phase 1** : Séparation

**Phase 2** : Condamnation

Nature des condamnations effectuées : …………………………………………………………………………………………........................

…………………………………………………………………………………………………...……………………………………………………..

**Phase 3** : Signalisation

**Phase 4** : Vérifications d’absence d’énergie

Autres mesures prises par le Chargé de Consignation : .............

……………………………………………….....................................

……………………………………………….....................................

……………………………………………........................................

……………………………………………........................................

Mesures complémentaires réalisées par le Chargé de Travaux à la demande du Chargé de Consignation : ….................................

…………………………………………………………………………...

…………………………………………………………………………...

…………………………………………………………………………...

Le Chargé de Travaux doit considérer comme étant sous tension tout ouvrage électrique autre que ceux dont la consignation lui est certifiée par la présente attestation ou par d'autres attestations en sa possession.

Le Chargé de Travaux ne pourra travailler qu’après avoir pris les mesures de sécurité qui lui incombent.

L’avis de fin de travail devra être rendu au plus tard le : …… / …… / …… à ......... h ……… min

Le délai de restitution des installations en cas d’urgence est de : ……… h ……… min

Attestation délivrée le …… / …… / …… à ……… h ……… min au Chargé de Travaux qui s’engage à respecter les prescriptions de sécurité en vigueur.

**Chargé de Consignation**

Nom : tel :

Date :

Signature :

**Chargé de Travaux**

Nom : tel :

Date :

Signature :

**Changement Chargé de Travaux**

Nom : tel :

Date :

Signature :

**Contact en cas d’urgence**:

M Tel :

Créneaux horaires :…………

Dans un second temps PC Sécurité au 02 43 43 29 50 (depuis un poste intérieur du C H M - N° 2020)

# 3 - DÉCONSIGNATION

Le Chargé de Travaux ……………………………………… avise …………………………………… Chargé de Consignation, que les travaux désignés par la présente attestation sont terminés le …… / …… / …… à ……… h ……… min et que son personnel a été rassemblé et informé de la fin du travail. Le Chargé de Travaux déclare, en outre, avoir enlevé les dispositifs de sécurité et autres matériels placés par ses soins et remis les ouvrages en ordre de marche en ce qui le concerne (sans avoir pour autant remis en tension).

**Chargé de Consignation**

Nom :

Date :

Signature :

**Chargé de Travaux**

Nom :

Date :

Signature :